



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 4 FEVRIER 2019

N°2019-04

L'an deux mille dix neuf et le lundi 4 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 29/01/2019

Date d’Affichage : 29/01/2019

PRESENTS : M. Géry WIBAUX, Mme Anne-Marie BRUNET, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, Mme Nathalie FILLATRE, M. Alexandre FRESNEAU, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, Mme Christelle PREVOST, M. Loïc CHATILLON, M. Francis CHEDOZEAU.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Stéphanie PENOT donne pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO,
M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à M. Alain BESNAULT,
M. Thierry ANDRAULT donne pouvoir à Mme Nathalie FILLATRE,
M. Yoane MARTINIÈRE donne pouvoir à M. Alexandre FRESNEAU.

SECRÉTAIRE : M. Alexandre FRESNEAU,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 4 pouvoirs



Objet de la délibération 2019-04 Annulation du forfait chauffage lors de la location de la salle pour cas particuliers.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est possible de louer la salle des fêtes pendant une durée de 4 heures pour un coût de 53€ (+forfait chauffage de 30€, sur la période du 15 octobre au 15 avril). Cette utilisation se fait principalement lors de funérailles afin que la famille puisse se réunir. Aussi, Monsieur le Maire propose d'annuler le forfait chauffage, dans ce cas bien précis.

De plus, afin d'optimiser au mieux l'agencement du matériel dans la salle, Monsieur Le Maire propose de modifier le plan de rangement, en faisant des piles de 10 chaises et non plus de 8.

APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **ACCEPTE** d'annuler le forfait chauffage pour la location de la salle en cas de réunion pour des funérailles.
- **ACCEPTE** de modifier le plan de rangement ci-joint.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme, En Mairie, le 6 février 2019

Le Maire,

G. Wibaux
Géry WIBAUX



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le :
Et publication ou notification le :

TARIFS 2019

PARTICULIERS et ASSOCIATIONS	SALLE DES FETES EDOUARD SUIRE		
COMMUNE	SALLE N°1 Et ANNEXES	SALLE N°2 Et ANNEXES	ENSEMBLE POLYVALENT
Journée (du Lundi au Vendredi)	70 €	115 €	160 €
Forfait 2 Jours	150 €	250 €	350 €
Forfait Semaine (inférieur à 4 h)	53 €		
➤ Réunion	* forfait chauffage		
➤ Funérailles	53 €		
Associations - 1 ^{ère} Manifestation	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	* forfait chauffage	* forfait chauffage	* forfait chauffage
Associations - 2 ^{ème} Manifestation	39 €	67 €	103 €
HORS COMMUNE	SALLE N°1 Et ANNEXES	SALLE N°2 Et ANNEXES	ENSEMBLE POLYVALENT
Journée (du Lundi au Vendredi)	100 €	150 €	200 €
Forfait 2 Jours	200 €	300 €	400 €

🔑 Remise des clés la veille

- Déplacement de l'estrade : **100 €**

Pièces à fournir pour toute manifestation :

- ✓ **une attestation de Responsabilité Civile Locative sollicitée à la signature du contrat de réservation**
- ✓ **Deux chèques de cautions** déposés à la remise des clés et restitués après l'occupation **si les locaux sont rendus dans l'état où ils ont été trouvés.**
 - 500 € pour les dégâts éventuels
 - 80 € pour le nettoyage éventuel
- ***Du 15 OCTOBRE au 15 AVRIL forfait complémentaire pour le chauffage**

Salle n° 1 : + 30 € Salle n°2 : + 45 € Ensemble : + 55 € Forfait semaine Salle n° 1: + 15 €



Le 05 Février 2019

Le Maire,

Géry Wibaux
Géry WIBAUX